

SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE

Compte rendu du Comité Syndical du

1^{er} février 2022

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2022

Convocations adressées le : 26 janvier 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 5 (ordre du jour 1 à 4) ; 7 (ordre du jour 5) ;
6 (1 sortie pendant ordre du jour 5)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents :
2 (ordre du jour 1 à 4) ; 1 (ordre du jour 5)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 8 (ordre du jour 1 à 4) ; 8 (ordre du
jour 5 : également 8 car 1 sortie en cours de point)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Alain BENARD; Franck MAZET.

Délégués en visioconférence :

Wilfried SCHWARTZ; Lionel AUDIGER; Christophe BOULANGER;
Armelle GALLOT-LAVALLEE; Michel GILLOT; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; Evelyne DUPUY (ordre du jour 1 à 4).

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS; Ludovic BOURDIN; Corinne CHAILLEUX; Emmanuel DENIS;
Emmanuel FRANCOIS; Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS;
Laurent RAYMOND; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

Information :

En début de séance et avec l'accord des délégués, le point 2 de l'ordre du jour « Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 (DOB) » a été déplacé en point 5.

Le Comité Syndical a débuté à 09h40.

Les délégués ayant voix délibérative suivants étaient présents en début de séance :

Lionel AUDIGER; Alain BENARD; Christophe BOULANGER; Evelyne DUPUY; Michel GILLOT; Franck MAZET; Brigitte PINEAU;

Le quorum est donc atteint.

❖ **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU
13 JANVIER 2022**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, a présenté le procès-verbal du Comité Syndical du 13 janvier 2022 et l'a soumis à l'approbation des délégués.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

❖ **CONVENTION DE SERVITUDE GAZ POUR LE PASSAGE DE
CANALISATION GAZ ET TOUS ACCESSOIRES SUR LA PARCELLE AS181
AINSI QUE LEUR ENTRETIEN POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE
GAZ D'UNE STATION GNC**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, a présenté le rapport relatif à l'adoption de la convention de servitude gaz pour le passage de canalisation gaz et tous accessoires sur la parcelle AS181 ainsi que leur entretien pour la distribution publique de gaz d'une station GNC.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a souhaité construire une station de compression et de distribution de gaz naturel comprimé (GNC) pour ravitailler une flotte de 45 nouveaux bus sur le site du dépôt bus de Saint Pierre des Corps.

Un contrat de raccordement au réseau de distribution public de gaz naturel a été signé avec GRDF le 26 mars 2021 pour convenir des caractéristiques des ouvrages de raccordement à construire et autres travaux liés au projet ainsi que de la participation financière du SMT.

Par délibération du 24 juin 2021, le Comité Syndical a autorisé la signature de la convention de servitude gaz pour le passage de canalisation gaz et tous accessoires ainsi que leur entretien pour la distribution publique de gaz d'une station GNC.

Or, le projet a évolué suite à une modification de l'implantation du poste réseau GRDF et de son raccordement qui doit se faire en domaine privé sur la parcelle AS181.

Aussi, un nouveau projet de convention de servitude gaz d'utilité publique doit être soumis à votre approbation.

Il s'agit d'une servitude gaz de distribution permettant le passage d'une canalisation gaz sur une longueur de 1 m pour l'alimentation du poste client, sur une longueur de 2 m pour l'alimentation du poste Réseau ainsi que l'implantation d'un poste réseau GRDF et tous accessoires sur la parcelle AS181, leur entretien, leur remplacement, avec tous les droits et pouvoirs au service de cette finalité.

La convention prendra effet à compter du jour du démarrage des travaux, étant entendu que la durée de l'exploitation est fixée par le bénéficiaire de la servitude, et ses ayants droit, et que cette exploitation a vocation à la perpétuité.

Il a été proposé au Comité Syndical :

- d'annuler et remplacer la convention initialement approuvée par le Comité Syndical du 24 juin 2021,
- d'accepter les conditions de GRDF proposées dans la convention de servitude gaz jointe en annexe,
- d'approuver la convention de servitude qui définit les modalités de fonctionnement, jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

❖ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, a présenté le rapport relatif au groupement de commandes pour les prestations d'assurances dommages aux biens et risques annexes.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine ainsi que Tours Métropole Val de Loire ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs en prestations d'assurances dommages aux biens et risques annexes.

À cet effet, il appartient au Syndicat des Mobilités de Touraine et à Tours Métropole Val de Loire d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes pour leurs besoins communs en prestations d'assurances dommages aux biens et risques annexes.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

En application des articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique, le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier le marché pour chaque membre du groupement. La consultation faisant l'objet d'une procédure formalisée, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur conformément à l'article L1414-3-II du CGCT.

Le coordonnateur sera également chargé d'une partie des tâches liées à l'exécution des marchés.

Madame Laurence MARIN, Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine, a précisé que les commandes groupées permettent de bénéficier de prix plus intéressants.

Monsieur Alain BENARD, 3^{ème} Vice-Président, a demandé s'il y avait un ou plusieurs lots.

Madame la Directrice a répondu qu'il s'agissait la plupart du temps de plusieurs lots.

Monsieur Michel GILLOT a souhaité connaître la date d'effectivité de ce groupement de commandes.

Madame Laurence MARIN a répondu que cette effectivité sera opérante dans l'année 2022.

Il a été proposé au Comité Syndical :

- de décider d'adhérer au groupement de commandes entre le Syndicat des Mobilités de Touraine et Tours Métropole Val de Loire concernant les prestations d'assurances dommages aux biens et risques annexes,
- d'adopter la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe,
- de préciser que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

❖ INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, a présenté le rapport relatif aux décisions prises par le Président et par délégation.

Les décisions prises sont les suivantes :

- Arrêté 2021/35 : Arrêté modificatif de l'arrêté 2021/31 portant désignation du représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Indre-et-Loire comme membre du collège de représentants d'employeurs ou de groupement d'employeurs publics et privés au Comité des partenaires du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a acté les décisions prises par le Président et par délégation.

❖ DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2022.

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, a donné la parole à Monsieur Pierre MAUHIN, Directeur des Finances, afin de présenter le rapport relatif au débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, et Madame Armelle GALLOT-LAVALLEE, sont arrivés pendant la présentation de Monsieur le Directeur des Finances et Monsieur Wilfried SCHWARTZ a pris la présidence.

Monsieur Franck MAZET a brièvement quitté la salle, puis repris le débat avec les délégués avant de procéder au vote.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2022 et présenter, préalablement au débat d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et une présentation sur l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel.

Madame la Directrice a précisé que le rapport met en exergue un équilibre des effectifs entre les administratifs et les techniques.

Madame Laurence MARIN a également indiqué, pour répondre aux questions de Messieurs Michel GILLOT et Alain BENARD qu'une courbe relative aux montants en fonctionnement et investissement des budgets des années 2019, 2020 et 2021 sera réalisée afin de pouvoir apprécier les évolutions des masses financières, notamment au regard de la crise du coronavirus.

Il a été proposé au Comité Syndical :

- de prendre acte des rapports sur l'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que de la présentation du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2022 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

Le Comité s'est achevé à 10h15.



Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le Président,

Wilfried SCHWARTZ